

L'ENIGME DU SABIS

La rivière *Sabis*, théâtre à la fois de l'affrontement le plus violent entre César et les Belges et de l'une des plus grandes défaillances de l'armée romaine en Gaule, n'a jamais été formellement identifiée parmi les trois cours d'eau susceptibles d'être assimilés à cette bataille, à savoir la Sambre, l'Escaut et son affluent la Selle. Les nombreux éléments descriptifs du texte de César apportent par ailleurs une contribution non négligeable sur certains éclairages propres au conflit et aux dispositifs militaires.

Une recherche ancienne

La Sambre est la première rivière à avoir été proposée, dès le XV^e siècle, vers 1450, dans une chronique tournaisienne anonyme. Après la première édition latine imprimée en 1469, on retrouve cette mention en 1485 dans la traduction primitive de la guerre des Gaules, cette fois imprimée en français : « *le fleuve Sabis, qu'on dit maintenant Sambre et passe à Maubeuge en Henault* ». (1) Par la suite, cette identification n'a cessé de prospérer, allant jusqu'à convaincre ceux qui s'intéresseront plus tard au témoignage de César, tels Napoléon Ier (2), Napoléon III (3) ou Camille Jullian. (4) Quant à la thèse de l'Escaut, après une attribution éphémère en 1473 (5), celle-ci commence réellement à être suggérée par des historiens locaux au XIX^e siècle : en 1830 (6), et au cours d'un congrès historique et archéologique tenu à Lille en 1845 (7), pour être à nouveau mise à l'honneur par M. Fraikin en 1941 (8) et R. Verdière en 1954 (9).

C'est aussi dans cette dernière période, qu'après une mention déjà ancienne de la Selle en 1898 (10), se développe véritablement l'argumentaire en faveur de cette rivière. Notamment philologique (11), par M. Arnould (12) qui, en 1941, récuse fermement la thèse de la Sambre au motif que le nom médiéval de *Sambra*, dérivé de *Samara*, puis de *Samera* en 840, ne peut raisonnablement provenir du terme antique *Sabis*.

En revanche, la Selle, qui au VIII^e siècle porte le nom de *Sava/Save*, a probablement selon lui porté le nom de *Sabis* suivant une confusion phonétique courante entre le *b* et le *v*. (13) En 1955, cette dernière version de la Selle se voit également confirmée par l'abbé Turquin (14), toujours sous l'angle philologique, mais aussi historique et stratégique, puis en 1960 par A. Grisart (15), avant que l'élan général des suggestions ne finisse dans les décennies qui suivent par retomber progressivement.

Après tant de controverses sur une question dont l'issue relève sans doute de la gageure, comment à nouveau reconsidérer une problématique dont le principal défi, et non le moindre, consiste à rechercher ici un site plausible dans une marge d'incertitude de 80 km (16) entre l'Escaut et la Sambre ?

Dans un premier temps, il ne sera pas inutile de revenir sur l'origine des noms de rivières. L'étymologie de la Sambre, fondée effectivement sur une source « *Samara* », dont le radical celte « *sam* » (tranquille) est bien attesté en hydronymie, a donné postérieurement par épenthèse (17) « *Sam(b)-(e)ra* » (*Sambra*) condamnant de fait tout rattachement au terme césarien « *Sabim* ». Pour l'Escaut, cité pour la première fois par César quatre ans plus tard au livre VI.33, celui-ci fait l'objet d'une formule d'identification géographique qui, en plus de la différence de nom, ne peut se rapporter à un cours d'eau qui aurait déjà été mentionné auparavant «...*il décide de marcher vers l'Escaut, qui se jette dans la Meuse, et vers l'extrémité des Ardennes.* » Quant au terme latin « *Scaldis* », issu du celte « *Scaldo/a* »(18), celui-ci interdit bien entendu toute filiation avec celui de *Sabis*. Reste le nom de la Selle et de ses composants historiques : *Save/Sava* (début du VIII^esiècle) = *Savo* = *Savum* = *Seva* (du VIII^e au XI^esiècle) = *Seels* (XIV^esiècle).

Comme on l'a vu plus haut, le lien étymologique entre *Sabis* et *Sava* est cohérent et une latinisation d'une racine celte « *Saba/Sabo* » en *Sabis*, se développant en *Savis* (?) = *Sava/Savo* est tout à fait envisageable. A ce stade, une telle lecture donne un avantage à priori décisif à la Selle.

En seconde analyse, viennent des considérations plus incertaines, à savoir celles relevant de la topographie et de l'exploitation des données historiques. Sur l'aspect purement topographique, des altérations naturelles ou artificielles, là comme ailleurs, ont parfois considérablement modifié le profil et le cours de ces rivières : la liste est longue. La canalisation des parcours, le déplacement des lits, l'assèchement des marais, le tarissement de l'alimentation, les comblements progressifs ou le rétrécissement des emprises consécutifs à la dégradation des rives par les inondations ou l'activité agricole, constituent autant de facteurs défigurants. Toute tentative d'interprétation à 2 000 ans d'intervalle doit donc être marquée du sceau de la prudence.

Que dit alors le texte ? La rivière avait une « *profondeur d'environ trois pieds (90 cm)* », (*B.G.II.18*) était « *très large* » avec « *une berge fort élevée* » (*B.G.II.27*). En somme, des éléments si ténus qu'ils permettent difficilement la discrimination, si ce n'est que l'un des postulants, la Selle, présente aujourd'hui une largeur si faible (5 à 6 mètres au mieux pour son cours inférieur) et des rives la plupart du temps tellement peu marquées, qu'il serait difficile aujourd'hui d'y reconnaître le *Sabis* de César. Il en va d'ailleurs de même pour les anciens segments de l'Escaut, quelques kilomètres plus à l'ouest, entre Estrun et Bouchain ; seule la Sambre, vers Sassegnies, offre un profil ressemblant avec des vestiges de tracés d'une vingtaine de mètres de large et des berges de 1 m 50 à 2 m, mais à ces endroits, la profondeur est de 2 m et non de 90 cm... (19)

Pourtant, un élément pourrait aboutir à une révision de ce constat avec la confirmation d'une observation émise par l'abbé Turquin en 1955 (20) sur la présence de berges élevées appelées localement « *falaises* » ou « *falizes* » à plusieurs endroits de la rive droite de la Selle.

En 1956, Ernest Will (21), dans un commentaire de cet article, signalait cependant que ces berges se trouvaient sur la rive droite, à savoir du mauvais côté, celui

« *que les Belges n'avaient pas à gravir* ». (22) D'une part, cela ne signifie pas que les deux rives n'étaient pas similaires à l'époque, de l'autre, cette présence sur la rive droite deviendrait crédible dans le cas d'une venue romaine inversée par rapport aux hypothèses communément admises.



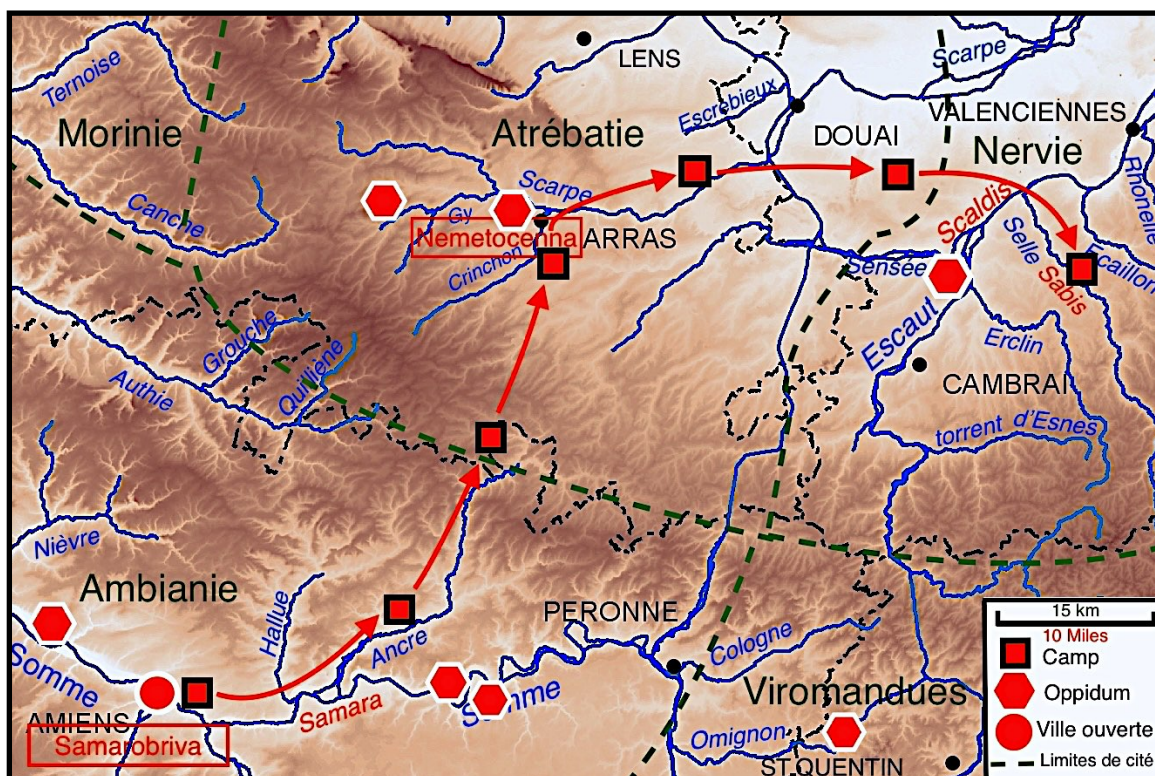
L'un des rares endroits de la Selle où les rives demeurent encore élevées

Sur le terrain, la présence de ces linéaires d'environ deux mètres de haut est en effet toujours visible entre les villages de Saulzoir et de Montrécourt : elle tendrait à accréditer une topographie conforme au témoignage de César, la profondeur actuelle de la rivière à cet endroit étant elle aussi en accord avec le texte.

Seule la faible largeur resterait en discordance, mais compte tenu des évolutions subies au fil du temps, ce dernier paramètre ne se révèle pas réhibitoire.

Viennent ensuite des considérations de nature historique et géographique sur les conditions de l'approche romaine et du déroulement de la bataille, celles qui depuis deux siècles divisent également les commentateurs.

La marche de trois jours mène à une zone frontière



Hypothèse d'itinéraire suivi par l'armée romaine avant la bataille du Sabis

César, vainqueur des Ambiens, quitte leur territoire et décide d'affronter leurs « voisins » nerviens : « César, après trois jours de marche à travers leur pays, apprend en interrogeant les prisonniers que le « Sabis » n'était pas à plus de 10 milles pas (15 km) de son camp ... » (B.G.II.16). Dans la logique du texte, les Nerviens ayant été cités dans les précédentes lignes, ce parcours semble à première vue concerner la Nervie, sauf à considérer que César englobe peut-être dans cette notion les trois peuples coalisés, voire le territoire intermédiaire des Atrébates comme on le verra plus loin. Pour d'autres, il impliquerait celui des Ambiens, voire celui tout proche des Viromandues. Toutes ces versions entraînent bien évidemment des lieux d'arrivée pour la plupart divergents et par conséquent des choix différents de rivière. A ces incertitudes, s'ajoute un élément démultiplicateur, celui de la vitesse de marche des légions, qui oscille entre 10 (15 km) et 20 milles romains (30 km) par jour suivant les auteurs, soit un différentiel de 15 km qu'il faut multiplier par 3 pour les 3 jours de marche, ce qui conduit à une marge d'erreur de 45 km... Ces variables cumulées livrent ainsi nombre de points d'arrivée qui sont autant de lieux théoriques de bataille, répartis au sein d'un vaste intervalle qui sépare les frontières ouest et est de la Nervie.

Toute l'histoire de cette recherche a ainsi été marquée par cette addition de probabilités, dont le résultat attendu revient finalement à aboutir à une improbabilité majeure.

C'est sans doute à une toute autre démarche qu'il faut faire appel pour tenter de clarifier le contexte d'approche de l'armée romaine : celle qui consiste à procéder de façon pragmatique à une élimination des territoires potentiels (23), dans le même esprit que le choix philologique de la filiation du *Sabis*. Pour l'Ambianie, dont le territoire est restreint, tout déplacement de trois jours dans ce pays vers le nord-est à partir de la vallée de la Somme, au sein d'une zone de départ proche d'Amiens (24), n'aboutit qu'à une seule option. Elle s'inscrit dans une marche maximale de 60 km (40 miles) en direction du village de Fins (80), limite de la Nervie située à 15 km (10 miles) d'un point d'arrivée sur l'Escaut, près de Les Rues-des-Vignes. Non seulement cet endroit se trouve sur un cours d'eau sans lien patronymique avec le *Sabis*, mais la rivière elle-même, à une dizaine de km seulement de sa source, ne peut prétendre au gabarit de la « *large rivière* » de César. Si l'on songe ensuite à un parcours de trois jours effectué en totalité sur le territoire limitrophe des Viromandues, c'est aussi une marche limitée à une cinquantaine de km qu'il faut envisager pour parvenir, vers Molain (02), ...aux sources même de la Selle, et à 15 km de la Sambre, proche elle-même de sa source, et dont on sait qu'elle ne peut être le *Sabis* du récit. Quant à la théorie d'une progression de trois jours en Nervie, la plus souvent reprise car semblant émaner naturellement du récit et d'un calcul de distance acceptable, celle-ci correspondrait à un ordre de grandeur de cinquante à soixante kilomètres parcourus à partir de la fraction occidentale de la vallée de l'Escaut. Cette hypothèse fait parvenir aux environs de la future ville de Bavai, à une distance finale d'une quinzaine de km, incluant une Sambre aujourd'hui disqualifiée par la philologie. Cette pénétration en Nervie par le Sud-Ouest, voire le Sud, exclut également certaines hypothèses de trajectoires vers le cours supérieur de la Selle dans la mesure où cette rivière, à cet endroit méridional, ne permet pas le report de trois journées de marche sur le territoire nervien.

On le voit, aucune de ces marches n'est en cohérence avec l'ensemble des critères philologiques, hydrologiques et géographiques, sauf à jouer exagérément avec les frontières de cités, ce qui a parfois été le cas.

Il faut alors revenir une nouvelle fois au texte et souligner que celui-ci tend à démontrer que les Nerviens ignorent étrangement tout d'une marche censée s'être déroulée sur leur territoire, car ce sont d'autres Gaulois, suivant l'armée depuis plusieurs jours, qui les informent sur la nature du dispositif romain : « *certaines d'entre eux ...ayant étudié la façon dont avait été réglée pendant ces jours-là la marche de notre armée, allèrent de nuit trouver les Nerviens...* » (B.G.II.17).

Une marche au cours de laquelle aucune précaution n'est par ailleurs prise pour protéger le convoi romain, si ce n'est précisément lors du quatrième jour : « *...à l'approche de l'ennemi, il avait pris les dispositions qui lui étaient habituelles...* » (B.G.II.19). Ces éléments semblent conforter l'hypothèse d'une marche effectuée en dehors de la Nervie, hypothèse soutenue également par la description des moeurs particulièrement belliqueuses des Nerviens, dans une acceptation difficilement conciliable avec un parcours romain de trois jours intra muros : « *Les marchands n'avaient aucun accès auprès d'eux ... c'étaient des hommes rudes et d'une grande valeur guerrière, n'acceptant « aucune proposition de paix ... », « ... afin de mieux faire obstacle à la cavalerie de leurs voisins...ils taillaient et courbaient de*

jeunes arbres...des ronces et des buissons épineux croissaient dans les intervalles... » (B.G.II.15/17). Une colonne en mouvement qui n'est pas en alerte durant trois jours, une absence prolongée d'observation de celle-ci par les Nerviens, une équipée nocturne et tardive d'informateurs extérieurs, une propension naturelle à interdire l'entrée des terres aux indésirables, vont dans le sens d'une arrivée romaine sur une zone frontière.

L'hypothèse crédible de la Selle

A cet endroit du texte, il faut aussi noter, comme c'est souvent le cas dans la rédaction définitive, qu'une ellipse escamote les données du rapport initial sur des détails que l'auteur juge, à juste titre, généralement secondaires : dans le cas présent, la majeure partie de l'approche romaine.(25) Le constituant de phrase « *Après trois jour de marche à travers leur territoire* » pourrait bien ponctuer la mention manquante d'une éventuelle traversée de l'Atrébatie. D'ailleurs, lorsque des prisonniers sont interrogés à l'issue de ces trois jours, ceux-ci sont selon le récit des ennemis, « *ex captivis* », c'est à dire des Nerviens, des Atrébates ou accessoirement des Viromandues, et non des « *dediticii* »(26), à savoir ceux qui ont capitulé, c'est à dire les Ambiens, qui ne tiennent plus désormais aucun rôle dans la poursuite de la campagne, à fortiori au travers d'une mention de territoire. A ce stade, la réponse pourrait peut-être bien venir de César à l'occasion d'un passage postérieur du *Bellum Gallicum* relatif aux épisodes de -54, lorsqu'il quitte cette fois *Samarobriva* pour gagner à nouveau la Nervie : « *Un autre (messenger) est envoyé au légat C.Fabius : il doit conduire sa légion dans le pays des Atrébates, par où César savait qu'il lui fallait passer.* » (B.G.V.46). **Curieusement, cette « option atrébate » a rarement été avancée (27) pour tenter d'interpréter la fameuse marche de trois jours en -57 « *per eorum fines* » : « à travers leur pays ».** Encore faut-il ici qu'une distance suffisante existe entre les limites des cités atrébate et nervienne pour y inclure trois journées équivalent à au moins 45 km et tout au plus 70 km, soit une fourchette de 30 à 45 miles.

Il est clair que l'on ne les trouvera pas sur la voie directe Amiens - Cambrai dans la continuité de l'axe gallo-romain Bapaume - Cambrai (28), qui ne couvre, de frontière à frontière, que 30 à 40 km (20 à 27 miles) et dont, pour l'instant, aucun antécédent gaulois n'est attesté. En revanche, un itinéraire plus à l'ouest est envisageable. Des environs d'Amiens ; il pourrait passer soit par Thièvres (62), (29) puis Arras, soit par Albert (80) - Bucquoy (62) et Arras.(30) Compte tenu du rayonnement de l'important sanctuaire ambien de Ribémont-surAncre (80), l'existence d'une voie reliant *Samarobriva* à *Nemetocenna* (Arras ou l'*oppidum* d'Etrun, proche), via le sanctuaire ambien, est dans l'ordre du possible.

Après Arras, un tracé proto-historique le long de la Scarpe, puis au nord de la Sensée vers la Sambre, pourrait, mieux que par le Cambrésis, correspondre à une liaison naturelle et beaucoup plus directe entre la principale ville atrébate et la région de Thuin (B), en Nervie, considérée sur la Sambre comme une zone d'habitat à densité élevée.(31) Avec les réserves qui s'imposent, cet

itinéraire pré-romain aurait alors anticipé dans cette région la voie gallo-romaine en partie retrouvée reliant probablement Arras, Denain et Famars.(32) Dans cette zone particulièrement marécageuse des vallées de la Sensée et de l'Escaut un second passage sur le fleuve, hormis celui de Denain, pourrait aussi être trouvé à Bouchain (33) sur un chemin plus proche de la Sensée (34). Sur la première route, la Selle est à un peu moins de 10 miles vers la commune d'Auberchicourt, sur la seconde, vers Marcq-en-Ostrevent.



Coupe d'une voie gallo-romaine découverte sur l'Escaut en 1986 à Trith-Saint-Léger reliant peut-être Arras à l'Escaut via la ville de Denain

(Pierre Leman « A la recherche des voies romaines dans le Nord Pas de Calais »)

Un autre type d'alternative en découle : l'arrivée par Denain conduirait à rechercher le camp de César sur la rive droite de la Selle, alors que par Bouchain elle inciterait à mener les investigations sur la rive gauche, vers Haspres, chacune de ces options se situant dans un espace d'une dizaine de kilomètres compris entre les localités de Noyelles-sur-Selle et Haussy. Soulignons au passage que l'hypothèse, souvent reprise, d'une bataille localisable près de Saulzoir ne se verrait pas contredite dans le présent schéma. Seule une inflexion de l'arrivée de l'armée romaine par rapport au cours de la Selle en modifierait les données : si tel était le cas il faudrait alors retenir une installation du camp romain sur la hauteur importante qui domine ce village au nord-est de la vallée de la Selle, au niveau du lieu-dit « La balance ».

Sur l'ensemble du déplacement depuis la Somme, cette hypothèse conduirait à une traversée de l'Atrébatie, à partir de sa frontière méridionale (35), vers Puisieux (62), jusque, via la région d'Arras, la limite nervienne proche de la rive gauche de l'Escaut.(36) Ce tracé implique une distance de 60/65 km, soit environ 40 miles, distance qui intègre alors trois jours de marche à raison de 13 à 15 miles par jour.

Une telle projection d'itinéraire n'entend pas bien entendu résoudre définitivement la question du parcours césarien, elle a surtout pour objet de mettre en lumière d'autres possibilités par rapport à des propositions qui, en général, ont fait venir directement les Romains de la vallée de la Somme vers l'actuelle ville de Bavai avec pour corollaire le choix de la Sambre. Cette incertitude de trajet n'est d'ailleurs pas le seul sujet de perplexité et la suite des événements du *Bellum Gallicum* mérite que l'on explore peut-être plus dans le détail le contenu du récit. Car deux éléments au moins interpellent. En premier lieu celui qui consiste à ce que l'emplacement du camp romain ait été choisi en face d'une concentration non détectée de près de 90 000 hommes..., alors que les « *exploratores* » romains sont capables de reconnaître à 24 miles (35 km) de distance (*B.G.I.41*). En second lieu, le fait que des détachements de la cavalerie ennemie atrébate, et probablement viromandue, disposés le long de la rivière pour éviter toute exploration des hauteurs boisées, n'aient éveillé aucune suspicion chez les légionnaires. Des légionnaires qui, tranquillement, poursuivent les travaux de retranchement avec leurs housses de boucliers non enlevées tandis que la cavalerie romaine, sur l'autre rive, bataille sans relâche sous leurs yeux afin de protéger l'arrivée du convoi...(*B.G.II.21*). A aucun moment les Romains n'ont donc supposé la présence des coalisés à cet endroit, considérant sans doute les « *postes de cavaliers ennemis* » comme une avant-garde réduite, sans réel danger pour leur armée. Par contre, l'existence du camp gaulois en face du point d'arrêt des légions, hormis l'effet d'un singulier hasard ou de la présence d'un point de passage incontournable, est encore plus problématique. Cette implantation pourrait en effet signaler un choix de site en rapport avec le lieu d'étape romain, car toute la stratégie nervienne a été le fruit des renseignements dispensés par leurs informateurs durant la nuit : « *certaines d'entre eux...leur expliquèrent que les légions étaient séparées l'une de l'autre par des convois très importants et que c'était chose bien facile, quand la première légion serait arrivée sur l'emplacement du camp et que les autres seraient encore loin derrière elle, de l'attaquer avant que les soldats eussent mis sac à terre : une fois le convoi mis en fuite et le convoi pillé, les autres n'oseraient pas leur tenir tête* » (*B.G.II.17*). L'information paraît claire et la tentative tout autant : surprendre l'envahisseur sur un lieu d'étape prévisible et manoeuvrer l'important contingent belge vers la zone supposée de l'arrêt, peut-être aussi à proximité d'un lieu de franchissement. Cette décision impliquerait alors un déplacement le plus discret possible du dispositif nervien, dès le lever du soleil, et probablement derrière un couvert de bois, voire de marais existants, pour éviter tout repérage par les éclaireurs romains, qui dans ce cas de figure surprenant, n'ont manifestement pas, ou pu, reconnaître la rive opposée.

Les Belges paraissent donc avoir appris peu de temps avant la rencontre, non seulement l'architecture du convoi, mais le futur parcours de l'ennemi et très probablement le rythme de marche journalier des légions. Autant d'informations pouvant être signalées en amont par les accompagnateurs gaulois qui les jours précédents ont observé les pratiques romaines, mais également, échangés avec leurs homologues celtes de Gaule cisalpine, nombreux dans l'armée de César.

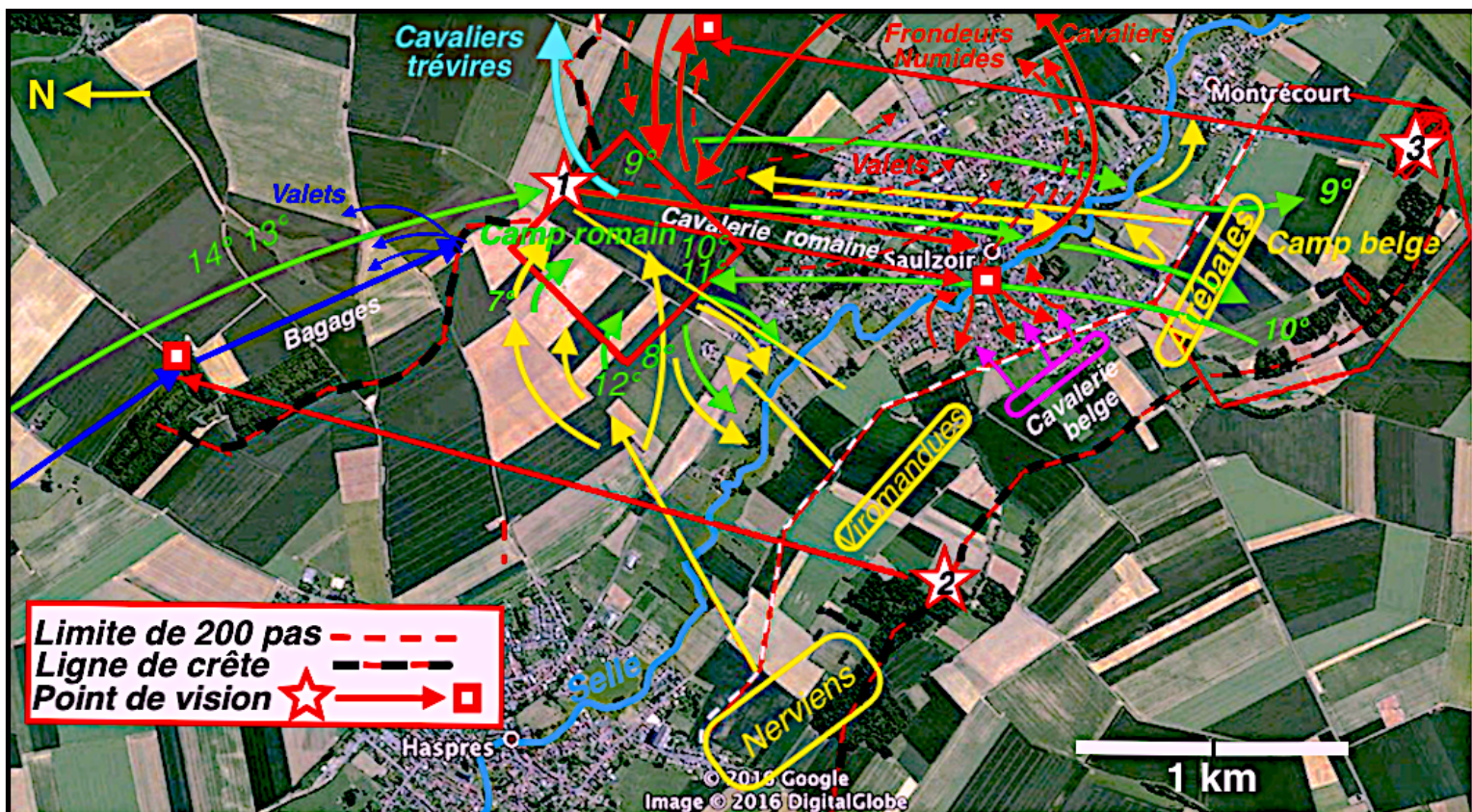
Une topographie en filigrane

En l'espèce, il s'agirait de rechercher un lieu d'arrivée qui soit l'aboutissement d'un linéaire prévisible, route ou tracé de rivière, voire les deux à la fois, car le contexte général ferait plus penser, après les « *dix miles* », à un trajet final suivi longitudinalement par rapport au cours d'eau.

Une telle hypothèse infirmerait par ailleurs celle qui fait traditionnellement arriver les légions par le sud-ouest et sur un axe perpendiculaire à la rivière (37). D'autres présomptions liées cette fois à l'environnement topographique du site peuvent aussi prolonger la réflexion et contribuer à affiner la nature des lieux au travers notamment des « points de vision descriptifs » du texte, reportés sur la carte ci-dessous (p.v.1 à 3) Ces détails, qui touchent notamment les déplacements des belligérants, ont de façon heureuse pour le chercheur, été introduits avec une certaine abondance par César grâce à la situation dans laquelle il se trouve de devoir compenser largement par l'écrit l'impact négatif des fautes commises sur le terrain. Deux collines en pente douce sont en effet séparées par une « large rivière », profonde d'environ 90 cm, dont au moins l'une des deux rives, celle des Romains, comporte des berges élevées. Face à ces derniers, après 300 m d'espace découvert, la partie supérieure est recouverte par un espace boisé « laissant difficilement percer le regard » (38) et où sont postés les trois contingents belges, dont chacun à pour objectif d'affronter un groupe de deux légions. Compte tenu de la largeur de façade d'un camp césarien de cette campagne à effectif équivalent (*Voir la partie « Le camp romain »*), soit 600 à 700 m, il faut déjà envisager un dispositif frontal belge a minima trois fois plus important, soit environ 2 km sur la colline adverse.

Autre point, sur l'aile gauche romaine, la cavalerie auxiliaire, composée d'environ 4 000 gaulois (39) et l'infanterie légère passent la rivière en un endroit où les berges sont basses. Sur le flanc de la colline romaine un paysage de haies épaisses, déjà sans doute rencontré lors du troisième jour de marche, entrave selon l'auteur la vision du champ de bataille, ce qui n'empêche pourtant pas les valets, de la porte décumane située sur la crête, de voir facilement les soldats romains traverser la rivière sur le côté gauche (p.v.1). De même, sur la hauteur gauloise, une vue est possible sur l'arrivée du convoi de bagages évoluant le long de la rive opposée (p.v. 2) et qui semble s'orienter vers la porte décumane par une route en position relativement élevée, située au delà de l'emplacement prévu pour la porte *dextra*, non encore aménagée.

A l'opposé, les Atrébates, qui sont « *harassés par la course et tout hors d'haleine...* » (B.G.II.23), semblent avoir parcouru plus de distance que les autres belges sur un profil moins raide qu'au centre, comme le suggère le choix des expressions latines,(40) et ce, vers un retranchement éloigné peut-être de 500 à 800m tout au plus de la rivière (*voir la situation des camps de Mauchamps et de Faux-Vésigneul dans la partie « Le camp romain »*)



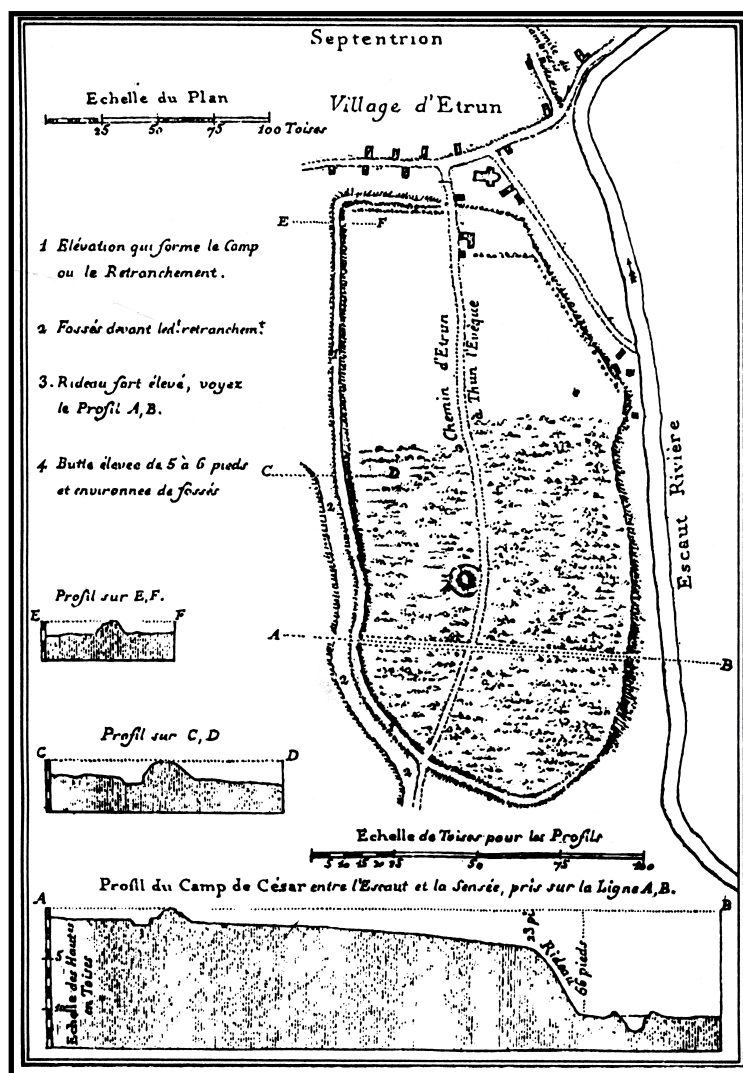
Projection des différents mouvements de la bataille du Sabis sur un des deux ou trois sites envisageables de la vallée de la Selle : Saulzoir

C'est sur cette longue pente que les troupes de Labienus, rapidement regroupées à l'avant d'un fossé en cours de creusement, passent la rivière et repoussent les Atrébates vers le camp belge. Camp sur lequel, là encore, la vue (p.v.3) découvre un large espace, qui lui, donne sur le camp romain et son glacis gauche, là où refluent cavaliers et troupes légères romaines mis en déroute par le flot de Nerviens accourant vers les bagages. Les alliés trévires, stationnés apparemment plus vers la hauteur, peut être entre la porte décumane et la porte *sinistra* (p.v.1), disposent quant à eux d'un champ d'observation tel, qu'ils relèvent aisément, de la droite vers la gauche, l'ensemble des mouvements, belges ou romains et ce, en un endroit beaucoup plus dégagé que celui du proconsul, dans l'incapacité de disposer à partir du *praetorium* (41) en préparation, d'un aperçu complet de la situation. Ces mêmes Trévires, estimant la bataille perdue, décident ensuite de regagner leur pays et quittent le camp par la seule issue restée libre : celle où fuient la cavalerie et l'infanterie auxiliaire, à savoir sur leur gauche. Plus bas, le long de la rivière, deux légions, « fixées » par les Viromandues, continuent de se battre, « *diversae duae legiones* », « *tournées dans des directions différentes* » et « *in ipsis fluminis ripis* » « *sur plusieurs points de la rive même* », deux remarques qui impliquent une courbe ou une sinuosité importante du *Sabis* à la verticale du

camp (B.G.II.23). En revanche, en dehors de ce que les différentes parties aperçoivent, il est tout aussi intéressant de relever ce que la topographie des lieux leur cache également. César lui même, sur la partie gauche du camp, ne découvre la situation de l'aile droite qu'une fois sur place. Les cavaliers, revenus déjà depuis un certain temps sur la rive romaine, arrivent en contrebas de la porte *sinistra* et ne découvrent les Nerviens qu'au tout dernier moment. Ici, le relief de la colline et les haies, peuvent avoir eu à cet endroit un rôle à jouer. Il en va de même des valets qui arrivent avec le convoi, qui n'ont constaté la montée ennemie qu'une fois parvenus au sommet, et non prématurément sur le flanc droit du camp pourtant largement occupé par les assaillants, accréditant l'impression d'une voie d'arrivée uniquement visible de la hauteur nervienne. L'entrée des deux légions de renfort « *sur le sommet de la colline* » confirme ce point d'arrivée. Autre point lié à l'examen de la topographie, l'estimation de la durée des déplacements sur les reliefs du site, dont l'intérêt sera de montrer également que l'affrontement précédent le massacre final a dû être aussi court que brutal. **Entre le signal de l'attaque, donné à partir de la détection du convoi romain, et l'arrivée de celui-ci en haut du camp, d'assez brèves phases de combat sont intervenues. A savoir l'attaque et le reflux rapide des Atrébates, l'échange inégal entre ces derniers et les deux légions de l'aile gauche sur la rivière, la prise immédiate d'un camp belge déserté, et tout cela dans un laps de temps équivalent à la fuite et au retour au camp des cavaliers, c'est à dire une durée non supérieure à l'heure.** En estimant à 3 km/h la vitesse d'un convoi comprenant matériels de guerre et provisions, la tête de celui-ci, aperçue au loin par les Belges, pourrait par conséquent avoir émergé, avec les précautions d'usage, à une distance maximale de 3 km du camp romain, soit en arrière de celui-ci, soit de façon peut être plus latérale, laissant envisager une aire de visibilité en proportion. Observons à nouveau que l'arrivée définitive du convoi en haut de la colline, signalée de façon purement « auditive », signifie que celui-ci était parvenu au bord même du camp, sans vue antérieure sur la scène de bataille, et donc loin des rives et de l'assaut pourtant massif des Nerviens sur le flanc droit romain. L'arrivée des deux légions de secours, à peu de distance des valets du convoi, est cette fois « visuelle » et induit une trajectoire aboutissant au sommet du camp après un dépassement au pas de course de la colonne, soit vers la porte décumane, soit vers la 7^e légion. On soulignera en parallèle que cette apparente facilité de mouvement est là aussi en désaccord avec les difficultés de déplacement liées à la présence des haies.

Quant à la suite de l'affrontement, le contingent nervien se voit séparé en deux fractions. L'une soumise impitoyablement à la vindicte romaine, désormais ceinturée au milieu du camp, à la fois par les légions de renfort, les deux légions de l'aile droite, puis les cavaliers et les troupes auxiliaires, l'autre demeurant sur l'axe d'assaut initial en n'ayant sans doute d'autres ressources que de battre en retraite vers la rivière sous la pression des deux légions de l'aile droite, renforcées aussi par les secours. C'est dans cette fraction de l'armée nervienne qu'il faudra essentiellement trouver les survivants qui continueront à jouer un rôle par la suite malgré l'affirmation avancée d'un désastre total. Quant au renfort attendu

par les Belges, encore trop éloigné sur la route, celui-ci n'aura pas d'autre choix que de faire effectivement demi-tour vers la Meuse.



*Plan de l'oppidum nervien d'Estrun (59)
dressé au XVIII^e siècle*

De l'ensemble de ces données, il semble ressortir qu'une voie d'arrivée, visible d'une hauteur sur l'autre rive, conduit à la position romaine suivant une ligne transversale menant assez directement à la rivière, à un endroit où un adouci de pente, et surtout l'absence de berges hautes, rendent plus aisé le passage de cavaliers. Un emplacement aussi où l'aile gauche romaine repousse une seconde fois les Atrébates sur l'autre rive et, poursuivant leur percée, occupe le camp adverse vers un sommet situé clairement sur le côté droit de la concentration gauloise et protégé par l'infanterie atrébate précédée de sa cavalerie.

Une route en Atrébatie vers la Selle et Saulzoir ?

Pour résumer, dans la probabilité d'un contexte final de trajet par l'Atrébatie, le type de configuration décrit privilégierait un camp romain établi soit sur la rive gauche de la Selle, vers Haspres ?, en cas d'arrivée directe le long de la Sensée, soit sur la rive droite, par Denain, si aucune voie ne permettait de traverser l'Escaut, très marécageux en amont de son confluent avec la Selle. Une traversée de l'Escaut que César au demeurant n'aurait pas mentionnée, comme il ne l'a d'ailleurs pas fait en -54 quand il n'a pas manqué de franchir celui-ci. Auquel cas le champ de bataille serait à rechercher finalement dans une zone de probabilité assez restreinte d'une dizaine de kilomètres le long de ce cours d'eau, zone réduite de moitié si l'on prend en compte la topographie entre Saulzoir et Noyelles-sur-Selle.

Autour de ce secteur, vidé de ses habitants, on peut également s'interroger sur le lieu de refuge de ceux-ci. Selon le texte, il s'agit d'une région de marais « *inaccessible à une armée* » qui a donc pu être approchée d'assez près par la colonne romaine lors de son dernier jour de marche.(42) Il est en effet imaginable que cet emplacement, non seulement n'ait pas été choisi sur un site trop éloigné de l'armée nervienne, mais ait pu aussi être couvert, d'une façon ou d'une autre, par l'armada belge dans l'hypothèse « rive gauche ». Dans ce contexte, la Selle, pourrait avoir joué un rôle défensif en étant interdite de reconnaissance sur plusieurs kilomètres par plusieurs postes de cavaliers belges disséminés dans une vallée sans doute aussi partiellement marécageuse. On pensera alors inévitablement à la présence dans cette zone humide de l'*oppidum* d'Estrun (43), au confluent de l'Escaut et de la Sensée, dont les 12 hectares ont pu recevoir une partie des civils, le reste étant peut être réparti dans les parages, derrière le large cordon de marais de ces deux vallées, car il est difficile de concevoir que l'ensemble de la population nervienne non combattante, probablement 150 à 200 000 individus (44), issue d'un territoire immense, ait fait l'objet d'une telle évacuation.

En conclusion, si l'on retient une trajectoire au nord de la vallée marécageuse de la Sensée, un franchissement de l'Escaut sur la ligne Bouchain - Denain (45) vers l'une ou l'autre rive de la Selle, ici plutôt la rive droite, et par extension une traversée en trois étapes de 13 à 15 miles à travers l'Atrébatie, territoire finalement laissé libre et immanquablement soumis à la tentation du pillage, cette hypothèse conduit à un périple romain sans grand danger jusqu'aux portes d'une Nervie encore épargnée par l'invasion, en juste accord avec les moeurs réfractaires de ce peuple.

Une approche finalement à l'image d'un début de conquête assez peu glorieux, marqué jusque là, contrairement à l'attente, par quatre confrontations facilement acquises. La confiance grandissante tirée de ces succès sans éclat aura sans doute nuit aux nécessaires prises de décision relatives à l'ultime installation sur les bords du *Sabis*. S'il s'agit bien de la Selle, c'est peut-être dans cette partie la plus large du cours inférieur de la rivière qu'il s'agira aujourd'hui de prospecter. Par des recherches au sol, mais surtout à l'aide de la photographie aérienne ou satellitaire,

(46) en intégrant le cas échéant quelques particularités de terrain susceptibles de correspondre au « portrait robot » précédent. A ce propos, l'espoir d'une localisation des lieux de sépultures belges dans cette zone, encouragé à priori par le volume élevé de victimes, doit être pondéré. **La tradition ancienne conduit le plus souvent à ce que les morts soient laissés sur le champ de bataille, raison pour laquelle, comme à Alésia, on ne trouve que peu de traces de ce type sur ces sites de bataille.** Cet usage est d'ailleurs signalé par un historien latin du +1er siècle lorsqu'il écrit que pour les Celtes « ...c'est une gloire de mourir au combat et il est sacrilège de brûler le corps de celui qui a connu une telle mort. Ils croient qu'ils seront transportés au ciel auprès des dieux si le vautour affamé déchire leur dépouille gisante ». (47) **Pour les Romains, l'habitude de célébrer un culte aux morts après la bataille, et de les incinérer (48), ouvrirait plus la voie à une découverte ; avec les traces de fossés militaires, ce sont les deux éléments les plus à même de mener à une identification.**

Enfin, au regard de cet examen détaillé du récit césarien, il apparaît d'une part évident que la dramatisation excessive de l'auteur est patente, la tenue en réserve par exemple de l'une des légions de Labienus en un moment aussi crucial atteste que le péril n'était pas si prégnant, et de l'autre, que contrairement à nombre d'interprétations, l'offensive des Nerviens contre le camp d'étape du *Sabis* ne doit rien au hasard ou à la seule fougue : la stratégie première d'une mise en fuite des légions, une fois les bagages du camp pillés, non seulement a été maintenue pour l'essentiel, mais a été améliorée dans son exécution. En effet, à la vue d'une tête de convoi composée de six légions, et non d'une seule, une tactique coordonnée consistant à éloigner par un décrochage rapide les quatre légions du centre et de la gauche romaine a apparemment été appliquée. **Ce sont ces fronts dégarnis en avant du camp grâce à une probable entente entre Atrébates et Viromandues (49), qui auront en effet permis de concentrer, en vain bien sûr, l'armada nervienne sur les deux légions restantes ainsi que sur le premier train de bagages déposé à proximité. Seule la supériorité militaire romaine, malgré l'excès de confiance initial, aura eu raison d'un plan à priori aussi habile que téméraire.**



Epée gauloise en fer et en laiton (milieu du - 1er Siècle) découverte en 1961 lors de dragages opérés à Denain au confluent de la Selle et de l'Escaut
L.totale 92 cm (musée de Denain)

NOTES

- (1) Robert Gaguin (1433 - 1501) - religieux, diplomate et écrivain - Le livre des commentaires de César sur le fait des batailles de Gaule - 1485.
- (2) Précis des guerres de César - Gosselin - 1836.
- (3) Histoire de Jules César - Plon - 1876.
- (4) Histoire de la Gaule - Hachette - 1920 - III. pp. 242 et suivantes.
- (5) L'auteur, anonyme y transcrit « Sabine » en « Escaut ».
- (6) Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai - 1830 - Le Glay - T.XII. pp. 81 à 98
- (7) Le lieu de la bataille avait été fixé à Famars « *fanum Martis* » - (59).
- (8) Michel Fraikin - La bataille du *Sabis* - Les Etudes Classiques - 1954 - pp. 287 à 290.
- (9) Raoul Verdière - Revue Belge de Philologie et d'Histoire - 1954 - p.102 et 1975 - T.III pp. 48 à 58 - Bataille du *Sabis*, bataille du *Scaldis* ou bataille du *Scaldis* - *Sabis* ?
- (10) Congrès Archéologique d'Enghien -1898.
- (11) Philologie : étude des langues à partir de sources écrites en vue d'aboutir à la meilleure signification possible.
- (12) Maurice Aurélien Arnould - la bataille du *Sabis* (57 avant notre ère) - Bruxelles - 1941 - pp. 29 à 106.
- (13) dite bêtacisme.
- (14) AbbéTurquin - La bataille de la Selle (du *Sabis*) - Les Etudes Classiques - 1955 - pp.113 à 156.
- (15) Albert Grisart - César dans l'Est de la Belgique, les Atuatuques, et les Eburons - Les Etudes Classiques - 1960 - p.153.
- (16) A savoir, parmi les très nombreux sites proposés, celui de Crèvecoeur-sur-Escaut (59) en 1830 - Le Glay - op.cit., et de Thuin en Belgique, sur la Sambre en 1924 - G.Boulmont - RBPH - 1924 - p.23.
- (17) Epenthèse : insertion d'un son dans la prononciation d'un mot qui modifie de fait l'orthographe de ce dernier.
- (18) Voir l'étymologie celte d'Escaudoevres (59), situé sur l'Escaut, près de Cambrai : « *Scaldobriga* » : « *site fortifié sur l'Escaut* ».
- (19) André Vanderschelden - Une bataille de César et ses énigmes dans le Nord de la France - Henrard - 1981 - p.65.
- (20) Abbé Turquin op.cit. pp.131et 132.
- (21) Ernest Will (1913 -1997) - Archéologue - Membre de l'Académie des Inscriptions et belles lettres - Directeur des Antiquités historiques du Nord-Pas-de-Calais de 1953 à 1968. Pour s'être exprimé par ailleurs à titre personnel sur le sujet du *Sabis*, Ernest Will était partisan de l'hypothèse de la Sambre.
- (22) Ernest Will - Compte Rendu - Revue du Nord - 38 - N°152 -1956. p.377.
- (23) Territoires dont les limites sont utilisées ici en fonction des dernières recherches, notamment avec l'éclairage des données indicatives, mais non toujours décisives, issues des frontières diocésaines du moyen âge.
- (24) Il est difficile d'établir un point de départ à Amiens car, d'une part, César ne précise pas de lieu précis, et de l'autre, la localisation de la « *Samarobriga* de l'indépendance» n'est pas matériellement établie et ne peut pour le moment, être assimilée à la ville gallo - romaine de *Samarobriga*, une appellation qui sera par ailleurs remplacée au +IV° siècle par celle d'*Ambianum*, tirée du nom du peuple. En l'absence de preuves archéologiques sur l'existence d'un site urbain celte préalable à l'emplacement d'Amiens, certains historiens supposent même que ce lieu correspondrait à un simple « gué » ou « lieu- dit » proche d'un stationnement militaire romain - Les origines d'Amiens - Essai de chronologie d'après les découvertes de céramiques « arétines » - CAP - 1980 - vol N°1 - p.115.
- (25) Ce point est relevé par M.Rambaud - César - La guerre des Gaules - Livres II et III - PUF - 1965 - p.79.
- (26) Michel Rambaud - op.cit.p.80.
- (27) On la trouve cependant évoquée en 1981 dans la publication d'André Vanderschelden, op.cit p.53 : « *Nous n'excluons donc pas l'éventualité d'un trajet de trois jours effectué en Atrébatie, d'abord vers Arras, et ensuite sur un axe Arras - Denain, au nord de la Sensée.* »
- (28) Voie découverte dans les années 60 sur le tracé de l'autoroute Paris-Lille : 6 m 50 de large - Absente des itinéraires antiques.
- (29) Antique station « *Teucera* » située sur la voie Théroanne - Arras - Amiens reprise dans la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin.
- (30) L'ancien chemin dit de Corbie, par « Busquoy » est attesté au XV° siècle (1469) A.Leduque - Recherches Topo-historiques sur l'Atrébatie - CRDP - Lille - 1966. p.93.
- (31) En l'absence de villes connues, cette partie de la vallée de la Sambre est l'une des deux zones de la Nervie, avec le cours inférieur de la Scarpe et le cours moyen de l'Escaut, à forte concentration monétaire en or, marqueur d'habitat pour la période de l'indépendance - Xavier Deru - Cadres géographiques du territoire des Nerviens - distribution des monnaies des Nerviens - carte A

- Revue du Nord - 2009- T.XCI. N°383 - p.185.
- (32) En 1986, des fouilles ont révélé une section de cette route Famars - Denain à Trith-Saint-Léger - « *Le franchissement du fleuve (l'Escaut) se fait par un gué d'une quinzaine de mètres. La direction se fait vers Denain où elle a été repérée en 1890, selon une orientation Est-Ouest.* » Pierre Leman - A la recherche des voies romaines dans le Nord-Pas-de-Calais - Les Editions Nord Avril - 2010 - p.64.
- (33) En 1642, une voie pavée de gros grès a été mise au jour sous la rue principale au niveau de l'Escaut. Faute de datation, on ne peut que supposer une origine médiévale, ou antique, qui marque une tradition de passage à cet endroit, mais sans certitude sur un passé pré-romain. - E.A Leignel - Histoire de la Ville de Bouchain - p.19/20.
- (34) A.Derolez - op.cit. p.506. L'auteur propose les deux voies, celle vers Denain est gallo-romaine, l'autre, suivant la Sensée vers Bouchain pourrait être plus ancienne.
- (35) Dans cette zone, la frontière entre l'Ambianie et l'Atrébatie correspond globalement à la limite actuelle entre le Pas-de Calais et la Somme.
- (36) Limite admise par A.Leduque. op.cit.p.33 et A.Derolez - La cité des Atrébates : documents et problèmes - Revue du Nord - 1958 - T.XL. N°160 - pp.505 à 533.
- (37) « *trans id flumen* » - Pour Rambaud op.cit p.80 : « *au delà du fleuve, pour quelqu'un qui vient du pays des Ambiani, donc sur la rive Est* ».
- (38) D'après Rambaud, op.cit.p.85. l'expression au pluriel « *Intra eas silvas* » ferait plus penser à une « *zone de boqueteaux* » qu'à une forêt, permettant au demeurant une faculté de manoeuvre plus aisée pour les Belges.
- (39) Dès -58, lors de sa rencontre avec le chef germain Arioviste, César signale que sa cavalerie est gauloise. (*B.G.I.42*). Il ne lui fait d'ailleurs pas confiance, et préfère pour l'entrevue confier sa protection rapprochée à la X^e légion : pour cela, il fait donner par ses auxiliaires l'ensemble des montures à ses légionnaires... L'ordre de grandeur de l'effectif légionnaire durant cette guerre étant d'environ 4 000 hommes, c'est sans doute ce chiffre, au demeurant mentionné plus tard, en -55, pour l'invasion de la Bretagne (*B.G.V.5*), qu'il faut retenir pour le contingent de cavaliers du *Sabis*.
- (40) Michel Rambaud - op.cit.pp.94/97.
- (41) *Praetorium*, tente du Général en chef et par assimilation quartier général.
- (42) Hypothèse émise d'ailleurs par Michel Rambaud op.cit.p.108 : « *...l'armée des Nerviens...et leur population civile, réfugiée dans des terrains impraticables, donc distincts, ont dû se trouver séparées et l'armée romaine a pu se trouver entre les deux...* »
- (43) *Oppidum* sauvegardé en 1968 grâce à l'intervention d'une société d'archéologie locale, Camérix, à son Président, Gérard Bétrancourt, et à l'action efficace du Directeur régional des « Antiquité historiques et préhistoriques » de l'époque, Pierre Leman. à l'issue du projet autoroutier A2/E19 Paris-Bruxelles qui avait prévu la traversée de part en part de l'*oppidum*...
- (44) Estimation sur la base des données des effectifs militaires (*voir la partie « Les peuples belges »*).
- (45) En 1961, à Denain, au « *pont Hennuyer* », près du point de confluence avec la Selle, a été découvert lors de travaux de dragage dans l'Escaut, une épée celte de la Tène finale - Milieu du -1er siècle. L'arme est constituée d'une lame de 83 cm et d'une poignée de 9 cm formée de 35 petits disques ovales en laiton - Cette découverte peut constituer un indice supplémentaire en faveur de la survenue de la bataille du *Sabis* dans ce secteur mais d'autres raisons peuvent être aussi invoquées : perte, autre combat,... - Musée de Denain - Germaine Leman-Delerville - Les Celtes en France du Nord et en Belgique - collectif - 1990- p.251. Fig.81.
- (46) Pour l'heure, le passage en revue de nombreuses couvertures satellites dans cette vallée demeure stérile. Cette recherche suppose une certaine ténacité : Il suffit que les conditions de cultures évoluent favorablement, hygrométrie, température, nature et degré de croissance des plantes, profondeur des labours, éclairage, etc.. pour que des structures anciennes non décelables surgissent brusquement et parfois même très nettement. C'est le cas par exemple de 2 sanctuaires gallo-romains que nous avons identifiés dernièrement par ce moyen. (*voir la partie « Cultes- Religion et rites funéraires*)
- (47) Silius Italicus (+26 +101) - Poète et homme politique - La guerre punique,III, v.340-343.
- (48) Yves Le Bohec - César chef de guerre - Editions du Rocher - 2007 - p.106.
- (49) Il a parfois été considéré que la répartition en trois groupes ethniques inégaux en nombre avait défavorisé les Belges lors de l'assaut. Or, cette pratique renforce plutôt l'esprit de corps et augmente l'efficacité générale d'une unité en donnant raison à la méthode. En revanche, l'entente comme ici entre groupes parfois rivaux dans le quotidien, eu égard aux traditions de rapines confirmées par César lorsqu'il aborde le procédé des haies vives des Nerviens, aurait pu être difficile à établir entre les deux peuples voisins qu'étaient les Atrébates et les Viromandues. Tel n'aura pas été finalement le cas sur le théâtre d'opération si l'on retient l'hypothèse d'une stratégie commune d'éloignement volontaire des 4 légions romaines, stratégie pertinente qui aurait pu réussir et sur laquelle le proconsul, de façon compréhensible, serait resté muet.